



Titre de séjour accords franco algérien

Par **lilo78**, le **18/10/2013** à **21:24**

vvBonjour à tous,

Pour résumer mon cas j'ai été victime d'un mariage gris, j'ai subis des violences conjugales et mon ex mari m'a dégagé du domicile. J'ai porté plainte et le 17 octobre 2013 le juge l'a rendu coupable de ses actes, il a eu 5 mois de sursis. J'ai prévenu la préfecture de son comportement, et le 13 juillet il n'avait plus de titre de séjour, il a été en situation irrégulière et durant l'audience du 17 octobre, j'ai appris que Monsieur travaillait alors que depuis son arrivée en France en 2003 il n'a jamais travaillé! et que son avocate montée un dossier, vu que cela fait 10 ans qu'il est en France.

Ce que je ne comprends pas c'est que le 24 mai 2013 il a été arrêté à son domicile en possession d'un matériel professionnel s'élevant à 300 000€, qu'ils ont trouvé sur place une voiture volée maquillée. Il est resté en garde à vue 2 jours et une affaire pénale est en cours... j'ai aussi appris que le 26 juillet il a été arrêté pour conduite sans permis. Avec tous ses éléments vont ils quand même lui délivrer un titre de séjour? Je vous remercie d'avance de la réponse que vous allez pouvoir m'apporter.